



Bulletin municipal de la commune de Bellentre  
Juillet à octobre 2012

mairie.bellentre@wanadoo.fr  
[www.bellentre.fr](http://www.bellentre.fr)

## SOMMAIRE

- Edito - Date à retenir - Avis
- CCAC - Catex - Club des Sports
- Travaux
- Compte-rendu conseil municipal de juillet 2012
- Une rentrée tout en douceur
- Revue de presse de JL Girod
- Compte-rendu conseil municipal de septembre 2012
- "Renard Futé"
- Motor Sportive Day
- Mariage d'Antan
- Les Olympiades
- Appel au civisme ...
- Ramassage des encombrants
- Journée défense de citoyenneté
- Révision liste électorale
- Permanences du Maire
- Championnats du Monde Canoë

# Lo Dzornal dè Bellèntrou



**La station de Montchavin-Les Coches  
fêtera ses quarante ans, le jeudi 17 janvier 2013.**

**En effet, la Plagne vit la création de l'un de ses satellites  
lors de l'hiver 1972-1973.**

**Le succès de la plus grande station village de la Plagne  
permet rapidement sa connexion avec  
Plagne Bellecôte et ouvre ainsi de multiples solutions  
supplémentaires sur le domaine skiable.**

**A cette occasion, un ouvrage d'une quarantaine de pages  
et spécifique à l'histoire de la commune de Bellentre et  
Montchavin-les Coches  
sera officiellement présenté.**

## AVIS

Un agent communal relève actuellement les compteurs d'eau. Merci de lui réserver le meilleur accueil possible et en cas d'absence, pensez de le recontacter pour lui indiquer l'index de votre compteur d'eau (coordonnée sur l'avis de passage).

## DATES A RETENIR

**11 novembre 2012**

Commémoration de l'armistice

**10 janvier 2013**

Cérémonie des vœux du Maire et son Conseil Municipal, suivie de la remise des récompenses des maisons fleuries.

**17 janvier 2013**

40 ans de la station de Montchavin/Les Coches

Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 8 novembre à 20h

## CCVA



### Rangement des cartons

Merci de plier les cartons lors de leur stockage dans les locaux concernés, le fait de ne pas les plier occupe plus d'espace. Il est interdit de les stocker sans pliage, les ranger les uns dans les autres n'est pas autorisé, l'espace n'étant pas optimale.

## Sentiers Communaux



Il reste beaucoup à faire et l'année 2013 sera prometteuse :

- Le Dos Rond par la Folie
- Autour du lac du Carroley
- Le sentier du Dérochoir
- Le sentier qui relie le chalet communal du Carroley au chalet de Bellecôte, déjà bien marqué et très fréquenté
- Du côté du Versant du Soleil, c'est surtout la réfection des panneaux déjà existants et leur éventuel remplacement
- Des chemins communaux sont ressortis des broussailles et remis en état :
- A partir du Rocheray vers les Vignettes et aussi vers Gothard, ce dernier verra les tronçonneuses dans sa partie basse (à partir du parking le long de la N.90) dès le printemps 2013.

Employés par la communes, Aurélien Chollet et Quentin Groetzinger s'y emploient à fond. Entre la pioche pour refaire les cunettes sur le secteur du Frolin ou le coup de pinceau vers le Villard, ils sont partout, sans parler des itinéraires VTT.

Merci à eux et...à l'an prochain.

Francis DANCRE

## Travaux des Catex

### Amélioration paysagère

La SAP a procédé à l'enlèvement des CATEX présents dans le massif du Friolin. Ces structures ont été mises en place dans le cadre d'une volonté sécuritaire. N'étant plus utilisés, il était préférable d'enlever ces verrues.



## Le Club des Sports



### Stage de Préparation Physique

Dans le cadre de l'entraînement des skieurs minimes et benjamins, le club des Sports de Montchavin les Coches avait organisé un stage de préparation physique du 15 au 20 juillet, à Margès dans le département de la Drôme.

C'est ainsi que 23 jeunes, encadrés par leurs entraîneurs ont quitté Bellentre Dimanche pour 5 jours d'activités sportives. Le VTT est l'activité incontournable car il permet de développer des qualités, d'endurance et de persévérance dans un esprit de groupe. Après les séances de VTT, les jeunes skieurs avaient dans leur programme du trapèze volant. Une activité nouvelle dont l'intérêt était la gestuelle dans l'espace et l'engagement, qui sont des qualités importantes dans le ski de

compétition. Enfin ce stage est aussi l'occasion d'apprendre la vie en groupe et de renforcer l'esprit d'équipe. Cette année, l'hébergement était sommaire et tous les jeunes durent se mettre au travail pour préparer les repas et gérer les tâches ménagères.

Certains parents avertis avaient soigneusement élaboré des menus nutritifs que le groupe n'avait plus qu'à préparer. Les enfants témoignaient à leur retour des qualités sportives du stage. Ils n'oubliaient pas de rappeler la bonne ambiance entretenue par Jérôme, Tom et Thibaut, les 3 entraîneurs.

### Transport Collectif

Le club des Sports envisage de laisser l'accès à sa navette, de Bellentre aux Coches, à toute personne extérieure au club (adultes, adolescents) durant la saison d'hiver 2012/2013 :

Le samedi après-midi et tous les jours pendant les vacances scolaires de février.

Les modalités d'inscription, les horaires des navettes et le nombre de places disponibles seront communiqués dans le prochain bulletin et affichés dans les panneaux communaux.

## TRAVAUX

Pose de la 2<sup>ème</sup> tranche « Signalétique » par les soins de Grégory. Des panneaux ont aussi été installés à Gothard et Bonconseil.



### BOITES AUX LETTRES

Les boîtes aux lettres des Granges et des Coches ont trouvé un abri pour cet hiver.



### COMPLEXE AQUATIQUE

Sécurisation du chemin du complexe aquatique par une main courante en fer, en cours de réalisation par notre ferronnier Alain.



### ABRIS BUS

Serge prend soin de nos écoliers... Réfection des abris bus, sablage peinture et lazure pour Bonconseil et le Plan des Forches.

La saison estivale n'a pas été sans travail pour les autres agents, travaux dans les écoles, notamment le grillage et le portail de l'école de Bonconseil, la tonte et l'entretien des stations pour l'accueil de nos hôtes.



### MAZUET

Aimé toujours dans des situations délicates remplace l'alimentation en eau potable de Mazuet. Une première tranche avait été faite il y a 2 ans.



Le Glacier de Bellecôte pris en avion par Monsieur Pascal Valentin. Il y a dix ans, le ski était possible jusqu'au départ du télésiège !!

# Réunion du Conseil Municipal du 12 Juillet 2012

## Présents

MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2<sup>ème</sup> adjoint, Yann ALLAIN 4<sup>ème</sup> adjoint  
MM. Valérie FOUCAULT, Roger POUSSIN, Robert DELEAGE, Jérôme CLEAZ, Marie-Suzanne GROETZINGER,  
Patricia MARCHAND-MAILLET, Francis DANCRE, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** – MM. Jean-Paul DAVID, Roland RICHERMOZ (pouvoir donné à Bernard VILLIEN), Audrey MARCHAND-MAILLET (pouvoir donné à Roger POUSSIN), Michel SICARDI (pouvoir donné à Anthony FAVRE).

**Absent** – M. Michel GIROD.

Le Conseil Municipal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yann ALLAIN, comme secrétaire de séance et Madame Sylvie PLANCHAMP, secrétaire générale, comme auxiliaire.

Monsieur le Maire énonce les différents points de l'ordre du jour :

- Poursuite de l'activité cinématographique à Montchavin
- Emprunt pour les travaux de rénovation du village vacances "l'Éterlou" à Montchavin

## ADMINISTRATION GENERALE

### ❖ LES 40 ANS DE LA STATION – ÉDITION D'UN OUVRAGE

Monsieur le Maire rappelle que la station de Montchavin/Les Coches fêtera ses 40 ans en décembre prochain. Pour cette occasion, il suggère d'éditionner un livre sur la station, illustré de photos et de dessins, qui retracera l'histoire de la commune et plus particulièrement de la station. Plusieurs administrés étaient intéressés pour intégrer le comité de pilotage, apporter des idées, des témoignages mais aucun ne souhaitait prendre la responsabilité de l'élaboration de cet ouvrage.

C'est pourquoi, il a rencontré avec Valérie FOUCAULT un professionnel, Monsieur Bernard PACCOT des Editions de l'Astronome, qui propose, dans le cadre de la collection « Les cahiers du colporteur », la confection et l'édition d'un livre de 48 pages, mettant en valeur le territoire communal.

Les conditions financières sont les suivantes :

La commune finance le projet à hauteur de 7 200 € HT.

En contrepartie, la collectivité reçoit 800 ouvrages qu'elle peut utiliser à son gré : distribution auprès de privés, dans ses propres locaux, à l'occasion de manifestations organisées de son propre fait ou par l'intermédiaire d'organismes non professionnels de la vente. Elle pourra ensuite se procurer d'autres exemplaires auprès de l'éditeur avec 30 % de remise sur le prix public TTC fixé à 9 € l'unité.

L'éditeur assure tous les frais : conception, impression, livraison, droits de reproduction, déplacements, référencement, communications,...

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix) :**

**DECIDE** de produire un ouvrage sur les 40 ans de la station et d'en confier la réalisation aux Editions de l'Astronome, dont le siège social est situé à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), dans les conditions proposées.

### ❖ PROPOSITION DE CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L2143-2 du CGCT, le Conseil municipal peut créer librement des comités consultatifs associant des représentants des habitants de la commune. C'est pourquoi, il propose la création d'un Conseil municipal d'enfants ou de jeunes.

Les membres présents seraient plutôt favorables à un conseil d'adolescents car ils pensent que les enfants de primaire sont trop jeunes pour ce genre de projet. Monsieur le Maire précise qu'en raison de l'absence de collège et de lycée sur le territoire communal, l'organisation s'avère difficile.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix),**

**DONNE** son accord de principe pour créer un conseil municipal d'enfants, avec les deux écoles primaires de la commune, en observant une parité entre l'école de Bellentre et celle de Montchavin.

**NOMME** Madame Patricia MARCHAND MAILLET comme interlocutrice privilégiée des chefs d'établissement.

**PRECISE** que des rencontres avec les enseignants devront être organisées dès la rentrée prochaine afin d'élaborer un projet pédagogique, qui devra énoncer clairement les missions et les moyens éventuels des jeunes élus.

**PROPOSE** de créer un conseil municipal d'enfants, dont la durée ne pourra excéder celle du mandat du conseil municipal ; le mode de scrutin et le nombre de conseillers seront définis par le comité de pilotage. L'amélioration des terrains de jeux existants pourrait être un projet intéressant.

### ❖ CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire explique que le processus de certification PEFC permet d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

**PRECISE** que la commune a adhéré pour la première fois à PEFC Rhône-Alpes en 2007, pour une durée de cinq ans ; il convient de se prononcer sur la ré-adhésion à cet organisme pour les cinq prochaines années.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix) :**

**DECIDE** de renouveler son adhésion à PEFC Rhône-Alpes, concernant la certification de la gestion durable de la forêt communale, pour la période de 2012 à 2017.

---

## FINANCES - TRAVAUX

### ❖ TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT À LA ROCHE DE MIO

Monsieur le Maire explique qu'afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, la commune de Bellentre et le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) ont décidé de réaliser les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif au lieu-dit « La Roche de Mio ».

Le coût de ces équipements en haute montagne étant d'une importance significative (estimation de 1 843 370 € HT), le SIGP prendra à sa charge le projet, avec une participation financière de la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) à hauteur de 350 000 euros, de la commune pour 80 000 € HT et des deux restaurants concernés (600 000 € HT): La Roche de Mio et Les Inversens.

Après négociation, les gérants des deux restaurants ont accepté les conditions financières proposées, sous réserve d'une prolongation de leur bail à construction, arrivant à échéance en 2020.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix) :**

**DONNE** son accord de principe aux demandes formulées par les gérants des deux restaurants d'altitude, à savoir :  
Le restaurant « La Roche de Mio » - Nouveau bail de 30 ans, la commune demande en contrepartie un loyer de 2 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe, au lieu de 1 % actuellement ;  
Le restaurant « Les Inversens » - la durée du bail est portée à 50 ans à compter de la signature de l'avenant, avec 5 % de loyer du chiffre d'affaires annuel hors taxe, au lieu de 1 % actuellement.

Bernard VILLIEN souhaite proposer à la Roche de Mio la même durée et le même taux que pour les Inversens.

### ❖ TRAVAUX RESERVOIR LE CHANTON – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle qu'une fuite a été constatée au réservoir du Chanton et qu'un diagnostic a été demandé. Le bureau d'études a envoyé son rapport chiffré, qui préconise de recouvrir entièrement l'intérieur du réservoir d'un enduit étanche, d'où un coût estimé à 85 209 € HT.

Le Conseil municipal, lors de sa dernière séance, a décidé d'ajourner cette question car les membres présents souhaitaient plus de renseignements ; Messieurs Bernard VILLIEN, Roland RICHERMOZ et Roger POUSSIN ont organisé une réunion avec les responsables des services techniques. Les élus, le bureau d'études et les services techniques ne sont pas d'accord sur le caractère d'urgence de l'opération.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix) :**

**CONSIDERANT** que la fuite existe depuis plusieurs années et que la nécessité de réaliser ces travaux cette année n'est pas établie ;

**DECIDE** d'inscrire la réparation du réservoir du Chanton dans le programme communal de travaux mais sans fixer la date de réalisation.

**SOLLICITE** l'aide du Conseil général de la Savoie et de l'Agence de l'Eau pour l'opération projetée.

**DEMANDE** aux financeurs publics l'autorisation de commencer les travaux susvisés avant la décision d'octroi de la subvention.

### ❖ CONSEIL GENERAL DE SAVOIE – RENOUELEMENT DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire explique que la commune a déposé en 2010 une demande de subvention au titre du programme « Amendes de police », pour la création d'un parking de 29 places de stationnement dont 2 PMR, aux Coches, lieu-dit « Le Sechet ». Le Conseil général de la Savoie a donné son accord pour entreprendre les travaux avant l'octroi d'une éventuelle aide ; l'aménagement est actuellement en cours. Cependant, en raison du grand nombre de dossiers en attente de financement, la commission permanente du Conseil général n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour les programmations 2011 et 2012. C'est pourquoi, il est proposé à la commune de renouveler sa demande pour la prochaine session budgétaire.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix) :**

**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser ce parking en raison du manque de places de stationnement en station ;

**SOUHAITE** maintenir sa demande d'aide au titre du programme « Amendes de police », pour la prochaine session budgétaire prévue sur l'exercice 2013, relative à la création d'un parking de 29 places de stationnement dont 2 PMR, aux Coches, lieu-dit « Le Sechet ».

## ❖ DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** d'octroyer les subventions suivantes :

**Amicale des Sapeurs Pompiers de Bellentre** : 430 € pour l'année 2012 (13 voix pour)

**Roller Hockey Club** – Suite à l'entretien avec les représentants de l'association, confirmation de 18 enfants licenciés résidant sur le territoire communal : Reconduction de la subvention 2011, soit 4 000 euros (11 voix pour et 2 contre : Patricia MARCHAND MAILLET et Yann ALLAIN)

Yann ALLAIN explique qu'il a voté contre car il estime que le montant attribué est conséquent pour une association quel qu'elle soit alors que d'autres services de la commune telle la cantine scolaire ou le comité des fêtes ne reçoivent aucune subventions. Pourtant, subventionner la cantine scolaire, pourrait en permettre l'accès au plus grand nombre et allégerait le coût financier pour les familles nombreuses en abaissant le prix unitaire de chaque repas. Subventionner le comité des fêtes permettrait l'accès au plus grand nombre à la restauration et aux activités proposées lors des manifestations en abaissant leur coût, redonnant à nos fêtes de village leur caractère vraiment populaire.

Bernard VILLIEN tient à préciser que cette association porte les couleurs de Montchavin/Les Coches dans tous ses déplacements sportifs et que cette publicité peut être considérée comme un retour sur investissement.

## ❖ BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT – REVISION DES TARIFS

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de l'eau potable ainsi que ceux relatifs à l'évacuation et au traitement des eaux usées sont inférieurs à la moyenne départementale et aux seuils fixés pour bénéficier des subventions. Ce qui signifie qu'actuellement les travaux entrepris sur les réseaux communaux d'eau et d'assainissement ne sont pas subventionnés.

**PRECISE** que les recettes émanant du rôle d'eau doivent non seulement permettre à la commune d'effectuer les études et les travaux sur ses réseaux mais également de financer sa participation au fonctionnement de la station d'épuration. La commission communale des finances s'est réunie et propose d'augmenter le tarif de l'eau de 0.10 €/m<sup>3</sup> et celui de l'assainissement de 0.05 €/m<sup>3</sup>.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité** (12 voix pour et 1 abstention : Jérôme CLEAZ) :

**CONSIDERANT** que le budget de l'eau et de l'assainissement doit s'autofinancer ;

**CONSIDERANT** les projets en cours et le budget de fonctionnement du SIVU des Granges ;

**DECIDE** de retenir la proposition de la commission des finances et fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le tarif de l'eau à 0.54 €/m<sup>3</sup> et celui de l'assainissement à 0.95 €/m<sup>3</sup> ; les autres prix restent inchangés, à savoir :

Service eau	Service assainissement collectif
Part fixe – 35 €/logement/an	Part fixe – 10.37 €/logement/an
Consommation eau – 0.54 €/m <sup>3</sup>	Traitement eaux usées – 0.95 €/m <sup>3</sup>

Location compteur	
Débit 1.5 m <sup>3</sup> /h	8.23 €/compteur/an
2.5 m <sup>3</sup> /h	
3.5 m <sup>3</sup> /h	
Débit 10 m <sup>3</sup> /h	22 €/compteur/an
16 m <sup>3</sup> /h	
20 m <sup>3</sup> /h	
Débit 25 m <sup>3</sup> /h	50 €/compteur/an
40 m <sup>3</sup> /h	
Débit 60 m <sup>3</sup> /h	100€/compteur/an
100 m <sup>3</sup> /h	

Jérôme CLEAZ explique qu'il est pour l'augmentation du tarif de l'eau mais préfère s'abstenir pour celui de l'assainissement.

## PERSONNEL COMMUNAL

### ❖ CREATION D'UN POSTE SAISONNIER POUR L'AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire expose que, depuis le 02 juillet 2012, la permanence de l'agence postale à Montchavin est assurée par un agent administratif communal. En raison de la restructuration du secrétariat de mairie, tous les postes permanents seront pourvus au 1<sup>er</sup> août 2012, il convient donc de créer un emploi saisonnier pour le mois d'août.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité** (13 voix) :

**DECIDE** de créer un emploi administratif saisonnier à temps non complet, à raison de 17 h 30 hebdomadaires (17,5/35ème), durant la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2012, pour effectuer la permanence à l'agence postale de Montchavin du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30.

**PRECISE** que le niveau de rémunération de l'emploi créé correspondra à l'indice brut 297, indice majoré 308.

## ❖ **ECOLE DE BONCONSEIL – PREPARATION RENTREE 2012/2013**

Monsieur le Maire fait un compte rendu sommaire du dernier conseil d'école de Bellentre : 28 enfants sont inscrits pour la rentrée prochaine à l'école maternelle, dont la moitié en petite section.  
En raison du nombre d'élèves âgés de 3 ans, il convient de réfléchir sur la création d'un poste d'ATSEM supplémentaire à temps non complet.

Patricia MARCHAND MAILLET tient à préciser que, dans la plupart des écoles, il n'y a qu'une ATSEM par classe mais la particularité de Bonconseil est que l'école ne compte qu'une seule classe mais regroupe les trois sections, ce qui alourdit le fonctionnement.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité** (13 voix) :

**CONSIDERANT** l'augmentation du nombre d'élèves à l'école maternelle de Bonconseil et notamment des enfants inscrits en petite section ;

**DECIDE** de créer à compter du 1er septembre 2012, un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) à temps non-complet, pour une durée hebdomadaire annualisée de 10 h 30 mn (10.5/35ème).

**INDIQUE** que l'agent recruté travaillera à l'école maternelle de Bonconseil, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 15 à 11 h 45 et assurera les fonctions suivantes :

**ASSISTANCE** au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants.

**PRÉPARATION** et mise en état de propreté des locaux et du matériel servant aux enfants.

**PARTICIPATION** à la communauté éducative.

**PRECISE** que cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire dans les conditions fixées à l'article 3-3 alinéa 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra obligatoirement justifier d'un diplôme de CAP de petite enfance. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon (indice brut 298).

**STIPULE** que le renouvellement du contrat à chaque rentrée scolaire dépendra de l'effectif total (minimum 26 élèves) et de la proportion d'enfants inscrits en petite section.

## ❖ **CREATION D'UN POSTE SAISONNIER HIVER 2012/2013**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder comme chaque saison hivernale au recrutement d'un agent chargé de la surveillance des voies publiques.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité** (13 voix) :

**DECIDE** de créer un emploi saisonnier au service technique, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), durant la période du 17 décembre 2012 au 13 avril 2013, pour effectuer la surveillance de la voie publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon (indice brut 297, indice majoré 308).

**PRECISE** que cet agent sera recruté en qualité d'ASVP contractuel ; il sera chargé de constater les contraventions aux dispositions concernant l'arrêt et le stationnement des véhicules, ainsi que les règlements sanitaires relatifs à la propreté des voies et espaces publics. Il participera également à des missions de prévention aux abords des bâtiments scolaires et sécurisera le passage des piétons sur la voie publique, notamment en station lors de l'arrivée et du départ des vacanciers.

## **URBANISME - FONCIER**

### ❖ **TRANSACTIONS FONCIERES**

#### **Échange de parcelles**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 4 novembre 2010, le Conseil municipal avait donné son accord de principe pour échanger des parcelles avec Madame Augustine GIROD-FOURNIER. Il présente le document d'arpentage correspondant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité** (13 voix) :

**CONSIDERANT** que la commune est requérante car les terrains appartenant à Madame Augustine GIROD-FOURNIER font partie du domaine skiable ;

**ACCEPTE** l'échange de terrains proposé, sans soulte, à savoir :

cession par Mme Augustine GIROD-FOURNIER au profit de la commune, des parcelles cadastrées I 630 et 631, d'une superficie totale de 1 400 m<sup>2</sup>, sises au lieu-dit « Le Platet », d'une valeur vénale de 0.30 €/m<sup>2</sup>

cession par la commune au profit de Mme Augustine GIROD-FOURNIER, des parcelles cadastrées G 1262 de 585 m<sup>2</sup> et G 1263b de 983 m<sup>2</sup>, situées au lieu-dit « Plan d'Arbet », d'une valeur vénale de 0.10 €/m<sup>2</sup>

**DIT** que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune ; les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2012.

#### **Vente de parcelles**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 09 septembre 2010, le Conseil municipal avait donné son accord de principe pour la vente d'une partie de la parcelle cadastrée C 1477, située au Plan des Forches. Les personnes intéressées, dont les propriétés jouxtent le terrain communal concerné, ont réitéré leur demande en faisant une proposition de prix.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité** (13 voix) :

**CONSIDERANT** que cette parcelle appartient au domaine privé de la commune et que la partie concernée est un talus, entretenu par les demandeurs depuis la création du lotissement en 1972 ;

**DECIDE** de céder à Messieurs et Mesdames CHAMPERT et MOCHET une partie de la parcelle cadastrée C 1477 située au Plan des Forches, dont la superficie sera définie par un géomètre, au prix de 3 €/m<sup>2</sup>.

**DIT** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des requérants

## ❖ **PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATIONS PRÉALABLES EN COURS D'INSTRUCTION**

Pétitionnaire	Lieu	Objet
Pizzeria l'Origan	Les Coches	Pose de lampadaires s/terrasse
Pizzeria l'Origan	Les Coches	Mise en place d'une tonnelle
DEZAYES Christel	Les Coches	Création terrasse + cave
SCAPIN Christian	Bonconseil	Ravalement façade + pose rambarde
DUPONT Denis	La Capelane	Réfection de toiture
MARCHAND MAILLET Eric	Bonconseil	Surélévation du garage existant
DENIS Maxime	Montorlin	Edification d'un portail
BARRAUD Franck	Le Contour	Maison à usage d'habitation principale

Ces dossiers présentés par Monsieur Bernard VILLIEN sont consultables en mairie par les membres du conseil municipal.

## ❖ **PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Madame Sylvie PLANCHAMP expose qu'à compter du 1er juillet 2012, une nouvelle participation est créée** : la participation pour l'assainissement collectif (PAC). Elle est facultative et instituée par délibération du Conseil municipal, qui détermine les modalités de calcul et en fixe le montant. Le fait générateur de la PAC sera la date de raccordement au réseau collectif et elle sera due par le propriétaire de l'immeuble raccordé.

Le Conseil municipal, souhaite que ce dossier soit examiné par la commission communale compétente avant décision ; il décide d'ajourner cette délibération.

---

## **INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES**

Sentiers – Francis DANCRE fait le point sur l'entretien des sentiers.

### **Yann ALLAIN a plusieurs interrogations :**

En raison de la restructuration de l'office du tourisme de Montchavin, qu'en est-il du logement de la famille PIENTO ? Comme prévu Roger PIENTO, directeur de l'OGMC, actuellement logé au dessus de l'office du tourisme de Montchavin avec sa famille, sera relogé dans le dernier appartement vacant de l'Espace Mudry.

Il souhaite connaître l'avancement du dossier de restructuration de l'office du tourisme  
Les services techniques de la mairie ont relancé l'architecte pour le dépôt des dossiers d'appel d'offres, à suivre.

Valérie FOUCAULT souhaiterait avoir des informations sur d'éventuels changements de gestionnaires de certaines résidences aux Coches. Apparemment des mouvements sont en cours mais rien d'officiel pour l'instant.

Caserne des Pompiers – Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une augmentation d'environ 1 million d'euros du coût de construction de la nouvelle caserne des Pompiers à Bourg Saint-Maurice. La commune de Bellentre, ayant provisionné le montant de sa participation estimée à 120 000 €, pourra avancer dans un premier temps la somme de 100 000 €. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui de la plupart des communes.

Il fait part de son inquiétude quant à la baisse des effectifs des pompiers volontaires sur le territoire communal.



# Réunion du Conseil Municipal du 06 Septembre 2012

**Présents** - MM Anthony FAVRE Maire, Bernard VILLIEN 2<sup>ème</sup> adjoint, Roland RICHERMOZ 3<sup>ème</sup> adjoint, Yann ALLAIN 4<sup>ème</sup> adjoint.

MM. Roger POUSSIN, Robert DELEAGE, Marie-Suzanne GROETZINGER, Patricia MARCHAND-MAILLET, Francis DANCRE, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** – MM. DAVID Jean-Paul, Valérie FOUCAULT (pouvoir donné à Yann ALLAIN), Audrey MARCHAND-MAILLET (pouvoir donné à Roger POUSSIN), Jérôme CLEAZ, Michel SICARDI (pouvoir donné à Anthony FAVRE)

**Absent** – M. Michel GIROD.

Valérie FOUCAULT et Audrey MARCHAND MAILLET sont arrivées à 20 h 10, après les délibérations sur le foncier, leur « bon pour pouvoir » devient caduc à compter de la délibération sur la charte du parc national de la Vanoise.

Yann ALLAIN quitte la séance à 21 h, il donne son bon pour pouvoir à Roland RICHERMOZ, à compter de la délibération n° 2012/076.

Monsieur Jean-Louis NIVAULT, représentant « le Rucher des Allobroges », tient à remercier la commune, au nom de tous les membres de l'association, pour la mise à disposition du local communal au chef-lieu pour leur activité « miellerie ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de commencer la séance par les affaires foncières afin de libérer rapidement Monsieur Camille FAURE, responsable du service urbanisme/foncier, qui est venu présenter deux dossiers. Proposition acceptée à l'unanimité.

## TRANSACTIONS FONCIERES

### ❖ ACQUISITION PARCELLE E 834 « MONTORLIN »

Monsieur Camille FAURE explique que Mesdames ROCHET-CAPELLAN Pierrette et DETRAZ Eliane acceptent de vendre à leur voisin, Monsieur FAVREUILLE et à la commune de Bellentre, leur parcelle constructible cadastrée E 834, située à Montorlin, d'une contenance de 145 m<sup>2</sup>, au prix de 70 €/m<sup>2</sup>.

*PRECISE* que la commune a deux possibilités et présente les projets de division parcellaire :

- Régulariser uniquement la situation existante correspondant à l'emprise de la voie publique : surface à acquérir environ 75 m<sup>2</sup>.

- Acquérir environ 10 m<sup>2</sup> de terrain supplémentaire, soit un total de 85 m<sup>2</sup>, afin de créer quatre places de stationnement, sachant que dans ce cas un mur de soutènement devra être construit.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité** (11 voix « pour » et 1 abstention Roland RICHERMOZ) :

**CONSIDERANT** le manque de places de stationnement à Montorlin ;

**DONNE** son accord de principe pour la deuxième proposition, à savoir acquisition d'une partie de la parcelle E 834, pour une contenance d'environ 85 m<sup>2</sup>, afin de régulariser l'existant et de créer un parking de quatre emplacements.

**DIT** que la surface exacte sera définie par un géomètre, après accord avec Monsieur FAVREUILLE. Monsieur Roger POUSSIN est chargé de la négociation, il sera accompagné de Monsieur Camille FAURE.

**PRECISE** que les frais de géomètre et de notaire seront répartis entre les deux acquéreurs, au prorata de la surface acquise et souhaite que les frais d'édification du mur de soutènement soient également partagés.

### ❖ DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL

Monsieur Camille FAURE expose que le gérant de la Grotte du Yéti, immeuble « Le Joker », souhaite installer durant la saison hivernale, une terrasse extérieure sur une partie du foncier appartenant au domaine privé de la commune. Il précise qu'il a rencontré un responsable de la SAP qui a fixé les conditions de réalisation de l'éventuelle terrasse, dans le cadre de la sécurité des usagers des pistes de ski.

*Bernard VILLIEN est contre le projet : premièrement car à l'origine cet immeuble ne devait pas accueillir de commerce, deuxièmement la réalisation de cette terrasse fera inévitablement concurrence aux autres commerces et troisièmement cette installation engendrera de nouvelles nuisances sonores pour le voisinage, déjà bien présentes.*

*Yann ALLAIN pense que l'augmentation de commerces au sein de la station est un atout touristique, la commune n'a aucun intérêt à limiter les offres. Dans le cas présent, on ne peut pas parler de problème de concurrence puisque c'est une société privée qui étend son activité et actuellement il n'existe pas de bail en front de neige à côté de la patinoire. De plus, les autres commerces de la station ont été autorisés à installer des terrasses permanentes ou démontables devant leur établissement, il y a donc égalité de traitement.*

*Roland RICHERMOZ considère qu'il y a une différence de traitement avec les commerces de Montchavin car ces derniers ne sont pas autorisés à installer une terrasse l'hiver mais en été uniquement.*

*Francis DANCRE craint les nuisances sonores, déjà conséquentes pour cet établissement.*

*Roger POUSSIN est contre, d'une part car la commune ne peut pas, dans une période de crise, autoriser une nouvelle activité, sachant que certains commerces galèrent déjà pour maintenir leur chiffre d'affaires, cette concurrence serait mal venue. D'autre*

part, le comportement du gérant de ce bar n'est pas vraiment exemplaire et il s'inquiète pour les nuisances sonores des résidents. Anthony FAVRE précise qu'une heure de fermeture peut être imposée. Pour sa part, il est plutôt favorable car le bâtiment est actuellement en vente, il pourrait être racheté pour la location et l'offre du bar permettrait de garder des groupes cet hiver et une meilleure fréquentation touristique.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité** (7 voix « pour » et 5 « contre » Bernard VILLIEN, Roger POUSSIN (+ bon pour pouvoir), Robert DELEAGE et Francis DANCRE) :

**DECIDE** d'autoriser Monsieur Steve DESBONNETS, gérant de l'établissement « La Grotte du Yéti » à installer une terrasse démontable devant l'immeuble « Le Joker », en front de neige, sur la parcelle cadastrée AC 98 aux Coches, appartenant au domaine privé de la commune, pour la saison hivernale 2012/2013.

**FIXE** la surface maximale de mise à disposition à 27 m<sup>2</sup> et le loyer à 2 euros le mètre carré. Le périmètre de la terrasse sera matérialisé au sol (avant l'hiver) et les installations contrôlées par les services municipaux.

**DEFINIT** les conditions d'exploitation de la façon suivante :

- Interdiction de procéder aux travaux d'installation après le 22 décembre 2012, date d'ouverture de la station
- toute signalétique et publicité sera soumise à autorisation préalable
- le service en terrasse sera autorisé tous les jours, de 9 h à 19 h, du 22 décembre 2012 au 28 avril 2013

**INDIQUE** que la cotisation à l'office du tourisme pour ce commerce sera obligatoire.

### ❖ **ECHANGE "GIROD-FOURNIER/CNE DE BELLENTRE"**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 12 juillet 2012, le Conseil municipal a accepté l'échange de terrain suivant :

- cession par Mme Augustine GIROD-FOURNIER au profit de la commune, des parcelles cadastrées I 630 et 631, d'une superficie totale de 1 400 m<sup>2</sup>, sises au lieu-dit « Le Platet »
- cession par la commune au profit de Mme Augustine GIROD-FOURNIER, des parcelles cadastrées G 1262 de 585 m<sup>2</sup> et G 1263b de 983 m<sup>2</sup>, situées au lieu-dit « Plan d'Arbet »

Le dossier a été adressé au notaire et ce dernier demande une précision quant à la nature de l'échange et à la valeur des biens échangés.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité** (12 voix) :

**CONSIDERANT** que l'accord entre la commune et Mme Augustine GIROD-FOURNIER est bien un échange sans soulte ;

**CONFIRME** que les terrains échangés ont une valeur identique :

- parcelles I 630 et 631 : 1400 m<sup>2</sup> à 0.28 €/m<sup>2</sup>, soit une valeur totale de 392 €
- parcelles G 1262 et 1263p : 1568 m<sup>2</sup> à 0.25 €/m<sup>2</sup>, soit une valeur totale de 392 €

### ❖ **RÉGULARISATIONS FONCIÈRES À BONCONSEIL**

Monsieur le Maire explique qu'une régularisation foncière doit être effectuée à Bonconseil suite à une erreur lors d'une transaction. En effet, il y a quelques années, la commune a vendu du terrain qui figurait dans l'emprise de la voie publique.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité** (12 voix) :

**CONSIDERANT** que les terrains concernés ont une valeur identique ;

**ACCEPTE** l'échange sans soulte et la cession gratuite des terrains proposés, à savoir :

- cession par M. RAGOTIN Didier au profit de la commune, de la parcelle cadastrée C 1683, d'une contenance de 32 m<sup>2</sup>, lieu-dit « Bonconseil »
- cession par la commune au profit de M. RAGOTIN Didier, de la parcelle cadastrée C 1685 de 37 m<sup>2</sup>, lieu-dit « Bonconseil »
- cession par M. REYMOND Philippe à la commune, de la parcelle cadastrée C 1681 de 5 m<sup>2</sup>, lieu-dit « Bonconseil »

**DIT** que les frais afférents à cette transaction (géomètre et notaire), pour les parcelles susvisées uniquement, seront à la charge de la commune ; les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2012.

### ❖ **RÉTROCESSION DE TERRAIN À LA COPROPRIÉTÉ « LA BOUSSOLE »**

Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal, lors de sa séance du 04 octobre 2007, après accord du syndicat de copropriété de la Boussole, avait accepté la rétrocession à titre gratuit du terrain d'emprise de l'escalier permettant l'accès à la copropriété par le Sud, ainsi que la terrasse située au Sud de la copropriété (identifiés sous la lettre D de l'extrait du plan cadastral).

Le dossier avait été remis, à l'époque, à l'office notarial d'Aime. Lors de la reprise du dossier, les services municipaux ont constaté une erreur de référence cadastrale dans la délibération du 04 octobre 2007 ; il convient donc de reprendre une délibération modificative.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité** (12 voix) :

**DECIDE** de rétrocéder à la Copropriété « La Boussole », à l'euro symbolique, une partie de la parcelle cadastrée AB 32, lieu-dit « Les Coches », pour une contenance de 58 m<sup>2</sup>, correspondant à la division « D » du procès verbal de délimitation.

**DIT** que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune ; les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2012.

## ❖ **CESSION GRATUITE PAR LA COPROPRIÉTÉ « LA PORTE DE MONTCHAVIN »**

Monsieur le Maire explique qu'une partie de l'emprise de la voie publique à Montchavin est située sur la parcelle appartenant à la Copropriété « La Porte de Montchavin ». Lors de l'assemblée générale du 29 décembre 2009, les copropriétaires ont décidé de céder une surface de 392 m<sup>2</sup> pour régularisation.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**ACCEPTE** la cession à la commune par la copropriété « La Porte de Montchavin », à l'euro symbolique, d'un terrain situé au lieu-dit « Montchavin », pour une contenance de 392 m<sup>2</sup>.

**DIT** que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de la commune ; les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2012.

---

## **ADMINISTRATION GENERALE**

## ❖ **AVIS SUR LE PROJET DE CHARTE DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE**

Monsieur le Maire expose que la loi de réforme du 14 avril 2006 a renforcé la gouvernance des parcs nationaux français. Elle prévoit notamment que les parcs nationaux soient guidés dans leur action par une charte, projet de territoire pour une durée de 15 ans. Cette dernière fixe des objectifs de protection des patrimoines, propose des orientations et des mesures de développement durable et de mise en valeur des patrimoines pour le cœur du parc.

Le projet de charte a été élaboré par le conseil d'administration du parc national à l'issue de cinq années de concertation avec les principaux acteurs du territoire et en particulier les communes, qui seront invitées en 2013 à adhérer à la charte. Conformément à l'article R 331-7 du code de l'environnement, il est proposé au conseil municipal de Bellentre d'émettre un avis sur le projet avant le 28 septembre 2012. Ensuite, ce projet sera soumis à enquête publique en octobre 2012.

**PROPOSE** d'émettre un avis défavorable au projet de charte pour les raisons suivantes :

### Intérêt de la charte

Les élus de Bellentre se sont intéressés au travail considérable effectué ces dernières années sur ce thème mais n'ont pas pu participer à toutes les réunions, dont la fréquence était beaucoup trop importante. Au vu des documents présentés, qui ne sont pas faciles à analyser, l'intérêt de la charte pour la commune de Bellentre ne ressort pas de façon évidente. Au contraire, il semblerait que le projet apporte des contraintes non justifiées par la réglementation en vigueur.

### Périmètre de compétences

Des sujets déjà traités par le Schéma de Cohérence du Territoire (SCOT) sont à nouveau abordés par la charte mais ne sont pas du domaine de compétence du PNV, quelques exemples :

- orientation 6.1.1 – Information sur les promenades dans les offices du tourisme
- orientation 6.1.6 – Favoriser l'adaptation des hébergements au cyclotourisme

Alors que les préoccupations majeures du parc devraient être la faune, la flore et les espaces remarquables. De nombreux sujets évoqués dans le dossier semblent être bien éloignés des objectifs premiers du parc et certains cas concrets ont peu de chance de voir le jour.

### Aspect financier

L'aspect financier n'est jamais abordé ; compte tenu du contexte des finances publiques, il est peu probable que les communes adhérentes puissent obtenir des aides.

### Avenir de la commune

Les documents d'urbanisme de la commune devront être compatibles avec la charte. Or, à ce jour, le Conseil municipal a des projets précis et réfléchis, mais l'activité touristique et les forts enjeux d'avenir pourraient faire évoluer les décisions des responsables actuellement en place. S'engager aujourd'hui, pour une durée de 15 ans dans cette charte, pourrait obstruer l'avenir de la commune.

*Après avoir pris connaissance du projet, Audrey MARCHAND MAILLET indique qu'un rapport annuel sera établi afin d'évaluer l'avancée des objectifs prévus dans la charte. Cependant, celle-ci étant prévue pour 15 ans et révisable à partir de 12 ans, tous les oublis ou anomalies constatés ne pourront pas être modifiés avant ce délai. De plus, de nombreuses actions sont déjà menées et financées par d'autres organismes, dont le tourisme estival, il y a donc redondance. Dans ces circonstances, elle émet également un avis défavorable.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**DECIDE** d'émettre un avis défavorable au projet de la charte du Parc national de la Vanoise, dans sa présentation actuelle.



## Peu de larmes pour cette rentrée à l'école maternelle de Bonconseil

Les 28 petits bouts de chou ont vite pris leurs marques dans la classe ou tout était prêt pour les accueillir. Jouets éducatifs, albums à colorier, crayons de couleurs et les bras rassurants de Catherine Carroz, directrice, de Marie-Thérèse Plassiard et Audrey Gilg, Atsem.



## A l'école primaire du chef- lieu



Trente quatre élèves ont répondu à l'appel de leurs instituteurs, Mélodie Maillan et Hervé Reymond. Chloé Brunet, institutrice remplaçante, continuera d'assurer un quart de temps partiel.

Le projet pédagogique, lié à l'étude du solfège et à l'apprentissage d'un instrument de musique, débutera courant octobre.

## A L'école de Montchavin –les Coches



l'effectif reste stable. Les 38 enfants, dont six de nationalité Anglaise, ont été accueillis par Audrey Chareras et Ferdinand Benoît. Nouveauté pour cette rentrée : les enfants bénéficieront au cours du premier trimestre de 3 séances de piscine par semaine au complexe aquatique de "l'espace Paradisio".

**Jean Louis GIROD et Jean Gotteland**





## Graines de champions



**A l'occasion des festivités du 15 août, "les sportifs méritants" de la commune ont été mis à l'honneur sur la place des carreaux aux Coches, entourés des familles, entraîneurs et de nombreux vacanciers.**

Sous la houlette d'Anthony Favre, maire et de Michel Sicardi, adjoint à la commission des sports, neuf jeunes, pratiquant différentes disciplines, ont été récompensés pour les résultats obtenus au cours des derniers mois. *"Je tiens à vous féliciter pour vos brillantes performances et vous remercier de porter haut les couleurs de la commune"* a précisé le premier magistrat.

Diplôme d'honneur :

Emeric Lamy :

10<sup>ème</sup> aux championnats de France biathlon été et participation aux championnats de ski de fond classique

Baptiste Villiod, Felix Harding, Angelin Piento,

Antonin Ferrari : demi-finales championnats de France de Hockey catégorie poussin, minime et benjamin.

Carla Bottala et Olivier Davies : qualifiés pour les championnats de France de ski.

Tanguy Richard :

Adhérent au comité de Savoie de Handball.

Médaille de la commune : Azélie Poussin,

Vice- championne de France en danse de salon.

**A l'occasion du vide grenier qui s'est déroulé le 5 août dernier à Montchavin, une somme de 95 euros a été allouée au profit du "Club de l'Amitié".**

**Sincères remerciements à  
l'Association des Commerçants  
de Montchavin- Bellentre.**

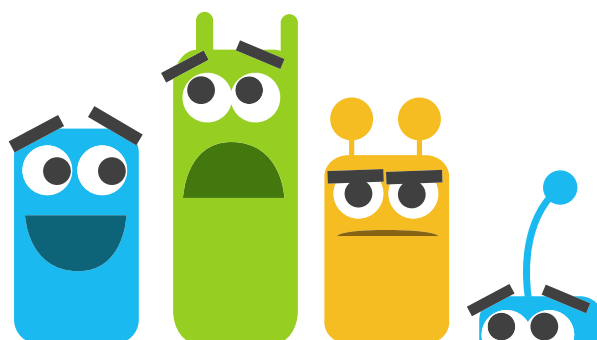
## Inauguration d'une miellerie



Le vendredi 13 juillet, en début de soirée, le maire, Anthony Favre, a procédé à l'inauguration d'un rucher école près de la mairie, en présence d'élus, de représentants de diverses associations et de nombreux apiculteurs. Aux côtés du premier magistrat, étaient également présents : Yves Grether, président de la section du rucher des Allobroges de haute Tarentaise et Jean Louis Nivault, instigateur du projet, gestionnaire et responsable de l'installation. Cette miellerie, aux normes sanitaires et environnementales, a pu voir le jour grâce à la mise à disposition du local par la municipalité, au travail effectué bénévolement par une poignée d'apiculteurs de l'association et à certains artisans locaux qui ont donné de leur temps et fourni gracieusement du matériel et des matériaux : Chauffe eau et plomberie, David Dimier, fourniture et pose du revêtement de sol, Joël Mousselard, vitrerie, Michel Sicardi, conformité de l'installation électrique, Alain Tresallet.

Cours sur l'apiculture, sensibilisation de l'environnement à l'adresse des scolaires, initiation et aide durant deux ans aux apiculteurs débutants pour extraire leur miel, à la condition qu'ils possèdent moins de six ruches, l'endroit est dédié à l'abeille, insecte indispensable à la vie.

Ce nouvel équipement porte le nom "d'Henri Tresallet, apiculteur émérite", décédé au cours du mois de novembre 2011. Sa mémoire a été honorée par les porteurs de drapeaux des anciens combattants de l'ARAC, dont il fut le président de 2004 à 2009.



## Le club de l'amitié en visite en Crète.



A l'initiative du Club de l'Amitié de Bellentre un voyage regroupait 37 participants dont certains venus des communes voisines. Après 3 heures de vol de Saint-Exupéry à Heraklion, une heure de route était nécessaire pour rejoindre l'hôtel Aqua Sol à Elounda dans l'Est de l'île. Premier contact très chaleureux et paysages gorgés de soleil. Les sites archéologiques et historiques de l'Est crétois n'ont plus de secrets pour le groupe. Une guide intarissable (Ariane) racontait avec force détails l'histoire de la civilisation minoenne qui nous fait remonter le temps au-delà de 2000 ans avant notre ère. Knossos, Phaestos, Zacros et le musée d'Héraklion illustraient ce volet de l'histoire crétoise. Plus près de nous, Gorthys témoigne de l'époque romaine et du début du christianisme avec les vestiges de l'église dédiée à Saint Tite. Une incursion discrète au cours d'un pèlerinage dans un monastère orthodoxe, la visite d'une cave vinicole, d'une huilerie, la soirée de spectacle crétois, la marche dans la vallée des morts et bien d'autres découvertes permettaient d'approcher de plus près ce pays et son peuple.

Texte et photo Henri Beguin

## Conteneurs semi-enterrés : une gestion efficace des déchets



## Piste cyclable : nouvelle réglementation de circulation



Les modalités d'obtention des autorisations de circulation sur la piste cyclable pour les véhicules à moteur ont changé. Toutes les demandes doivent dorénavant être déposées auprès de la communauté de communes des Versants d'Aime, qui n'accordera un "laissez-passer" qu'aux personnes justifiant de la nécessité impérieuse d'emprunter cet itinéraire (travaux, entretien, événements). A défaut, en cas de refus de circulation, une autorisation de circuler aux abords du plan d'eau pourrait être fournie pour les véhicules légers, en accédant au site par la passerelle du Gothard (tonnage limité à 1,5 t). Les autorisations accordées seront transmises aux polices municipales de Aime, Bellentre, Macot-la-Plagne et Landry. Afin de garantir la sécurité des piétons et des cyclistes empruntant la voie verte, toutes les personnes contrevenantes seront susceptibles d'être verbalisées.

Formulaire à retirer auprès du secrétariat des services techniques de la communauté de communes.

Renseignements au 04 79 55 46 85

E-mail : [secretariat-st@versantsdaime.fr](mailto:secretariat-st@versantsdaime.fr)

Les conteneurs semi-enterrés de type "Molok" sont fabriqués pour durer des décennies d'utilisation intense. Toutefois, une "maintenance systématique" est préconisée par le constructeur. L'opération consiste à sortir la "chaussette" située à l'intérieur de la cuve pour la désinfecter et s'assurer de son bon état. Cette opération effectuée au cours du mois de juin, par la société Suisse "Pollunet", a concerné uniquement les 275 conteneurs noirs destinés aux ordures ménagères non recyclables. Il est rappelé que les déchets jetés doivent être déposés dans des sacs fermés afin de réduire les nuisances olfactives.

Ce mode de collecte vient remplacer les bacs roulants et a permis de maîtriser les coûts de ramassage.

A titre d'exemple, entre 2010 et 2011, les camions de la communauté de communes ont effectué 5300km en moins et diminué leur consommation de carburant de 2300L.



## Les hôtessees d'accueil découvrent "Renard Futé"

Lundi après midi le personnel en charge de l'accueil à l'Office de Tourisme était convié à une sortie sur le terrain dont l'objet était la découverte du sentier thématique baptisé "Le chemin de Renard Futé".

En effet la Mairie de Bellentre a créé un sentier à thème qui relie le site des Coches au village de Montchavin. Le thème est la découverte de la nature, matérialisé par 2 "portes" qui présentent le parcours puis par 7 pupitres informatifs : les arbres, les fourmis, la petite faune, les oiseaux et encore la géographie sont évoqués et destinés à un public familial. Béatrice et Mélanie de l'Office de Tourisme, Martine du Camping et Brigitte du Club enfants ont été guidées tout au long du chemin afin d'être en mesure d'informer au mieux la clientèle.

L'occasion aussi de découvrir un jeu interactif créé autour de ce sentier à thème. Ce jeu pédagogique s'adresse à tous les enfants dans le cadre scolaire ou en famille.

Les personnes en charge de l'information pourront ainsi inciter les familles à parcourir le "Chemin de Renard Futé".

JG

## 2<sup>ème</sup> édition Motor Sportive Day



Montchavin-Les Coches le Dimanche 24 Juin 2012.

"Elle est trop belle la vie dans une Ferrari mais dommage, ça ne dure qu'aujourd'hui ..." Sortie spontanément de la bouche d'un jeune garçon, cette réflexion a certainement été partagée par les autres participants qui ont eu la chance d'embarquer dans un de ces bolides de rêve. C'est sous un soleil radieux que s'est déroulée la 2<sup>ème</sup> édition du Motor Sportive Day ce dimanche 24 juin. Pour ce rassemblement de supercars et belles sportives, initié par Nicolas Richel et soutenu par l'association des commerçants, L'Office de Tourisme et la Mairie de Bellentre, 60 pilotes chevronnés (Ferrari, Porsche, Lamborghini, Maserati, Audi, Mac Laren) ont répondu présents.

Des baptêmes payants au profit d'Associations étaient alors proposés aux visiteurs venus nombreux (plus de 2 000), sous forme d'aller/retour sur la route exceptionnellement fermée entre Montchavin et Les Coches. Plus de 150 bénévoles étaient mobilisés pour faire de cette journée un moment inoubliable. En fin de manifestation, un chèque de plus de 7000 euros était remis à l'Adjudant Laurent Marcaille, représentant de l'Association ODP (Œuvre des Pupilles des Orphelins). Une belle journée pour une belle cause.

## 3<sup>ème</sup> édition Mariage d'Antan



C'est sous le regard d'un public venu en nombre pour l'occasion, que s'est déroulée la 3<sup>ème</sup> édition du "Mariage d'Antan" à Montchavin le 22 Juillet dernier.

Sous un beau soleil, les spectateurs ont pu admirer la richesse des costumes Savoyards lors de cette manifestation organisée par les Gens du Pays avec le soutien de l'Office de Tourisme.

Dès le début de l'après-midi, la formation "Tarentaise d'Autrefois" faisait revivre les traditions et coutumes de notre belle région au travers de récits, chants et danses ...

En se promenant dans le village, on pouvait également découvrir un marché artisanal avec des démonstrations de sculpture, mais également des scènes de la vie quotidienne de jadis avec par exemple la réalisation de barillons de foin.

Enfin, vers 17h, la mariage et son cortège traversait la petite bourgade en révélant des costumes somptueux : robes traditionnelles savoyardes, costume de parisienne, guides de haute montagne, skieurs et jeunes pompiers ...

Cette belle journée s'achevait alors autour d'un repas convivial organisé au profit du Sou des Écoles.

## Les Olympiades de Montchavin-Les Coches - 14 et 15 Août 2012

C'est à l'initiative de Christian Chassagne (directeur de l'Office du Tourisme) et de son équipe d'animation que se sont déroulées les 1<sup>ères</sup> Olympiades de Montchavin-Les Coches les 14 et 15 Août 2012. La station caractérisée au sein de la Plagne par sa détention du Label Famille Plus, se devait d'organiser une manifestation familiale. Le concept était donc le suivant : réunir les familles en vacances à Montchavin-Les Coches autour de jeux conviviaux. Dès le mardi, les participants (soit une centaine de personnes sur l'ensemble des 2 jours) assistaient à l'arrivée de la flamme aux alentours de 21h à l'Espace Paradisio. La présentation des capitaines et des leurs équipes (les blancs et les bleus), le serment des athlètes et l'hymne olympique ont précédé la 1<sup>ère</sup> épreuve : un rugby polo dans la piscine qui permettait aux blancs de prendre un léger avantage. Le lendemain, les participants se rassemblaient devant la Salle Mudry pour le cri de guerre qui lançait la journée des épreuves menant les concurrents de Montchavin aux Coches.

Ces épreuves permettaient à tous (enfants à partir de 3 ans, ados, Papas et Mamans) de se relayer au jeu des fourmis, courses de tracteurs, lancé des bombes à eau, au relais des pirates, à la course de sacs et autres quizz olympiques ... Au terme de cette journée, la victoire était remportée de peu par l'équipe des Blancs. La fête se poursuivait alors par un concert et un feu d'artifice.



## ❖ TRAVAUX EN FORETS COMMUNALES DE BELLENTRE ET LANDRY

Roland RICHERMOZ expose que les communes de Bellentre et Landry ont pour objectif commun de favoriser la desserte de leur patrimoine forestier. En effet, les parcelles 18, 19 et 30 situées sur le territoire communal, sont aujourd'hui inexploitable faute de desserte forestière. Après réflexion avec l'ONF, il est envisagé de réaliser une route forestière commune et six pistes de débardage, dans les secteurs concernés.

Pour ce faire, il convient de signer une convention entre les deux communes, afin de déterminer les conditions de financement de cette opération et de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune ayant la part de travaux la plus importante, en l'occurrence la commune de Landry.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 voix « pour » et 1 abstention : Valérie FOUCAULT) :**

**CONSIDERANT** que les dessertes projetées sont indispensables pour l'exploitation des parcelles forestières concernées ;

**CONSIDERANT** que ces travaux ne peuvent se faire que de façon conjointe avec la commune de Landry ;

**DECIDE** de réaliser une route forestière et six pistes de débardage en forêt communale, en collaboration avec la commune de Landry, conformément au programme de travaux présenté, dont le montant total est arrêté à 144 640 € HT, sous réserve de l'octroi des subventions attendues.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel et précise que la somme, à la charge de la commune s'élevant à 18 891.97 € HT, sera financée sur les fonds propres du budget principal, les recettes provenant de la vente du bois coupé devant couvrir les dépenses engagées :

- Participation à l'opération globale : 67 450 € HT
- Aide FEADER (70 %) : 42 488.28 €
- Subvention Conseil général (10 %) : 6 069.75 €
- Autofinancement communal : 18 891.97 €

**DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage à la commune de Landry, pour la seule opération projetée, à titre de droit de jouissance temporaire conformément aux articles 543 et 553 du Code civil et dit que la contribution communale sera versée au vu des justificatifs de dépenses.

**PRECISE** que les chantiers devront être rendus propres, tout le bois coupé non vendu devra être rassemblé et non abandonné sur place.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et tout document afférent à ce projet.

---

## FINANCES - TRAVAUX

### ❖ CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire rappelle que la Société DAVOINE n'exploite plus le cinéma à Montchavin depuis le 30 juin 2012 et que le Conseil municipal, lors de sa séance du 29 mars 2012, a décidé de maintenir l'activité cinématographique dans la station et d'en reprendre la gestion directe à compter de l'hiver prochain.

Sur le plan comptable, ce service doit obligatoirement être transcrit dans un budget annexe et être assujéti à la TVA. Ceci permettra d'établir le coût réel du service et de déterminer le prix à payer par les utilisateurs.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**DECIDE** de créer, à compter de la date exécutoire de la présente délibération, un budget annexe M14, assujéti à la TVA, relatif à l'exploitation du cinéma de Montchavin et dont la dénomination sera « Exploitation cinématographique ».

**PRECISE** que toutes les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement afférentes à cette activité seront inscrites à ce budget annexe.

*Monsieur le Maire informe l'assemblée que le budget prévisionnel sera présenté lors de la prochaine réunion, avec vote du budget 2012 pour pouvoir installer le numérique dans la salle de cinéma et proposer le service dès l'ouverture de la station le 22 décembre 2012.*

### ❖ TRAVAUX À LA ROCHE DE MIO

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, la commune de Bellentre et le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) ont décidé de réaliser les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif au lieu-dit « La Roche de Mio », afin de raccorder les deux restaurants existants. Il convient pour se faire de prendre plusieurs délibérations :

#### • Participation financière communale

Monsieur le Maire expose que le coût de ces équipements en haute montagne étant d'une importance significative (estimation de 1 843 370 € HT), le SIGP prendra à sa charge le projet, avec une participation financière de la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) à hauteur de 350 000 euros, de la commune pour 80 000 € HT et des deux restaurants concernés (600 000 € HT): La Roche de Mio et Les Inversens.

*Yann ALLAIN ne trouve pas légitime que la commune participe à ces travaux car les restaurants sont des sociétés privées qui ont l'obligation de mettre leur établissement en conformité avec la réglementation.*

*Bernard VILLIEN tient à préciser qu'un établissement a démarré son activité sans bail, donc sans raccordement et qu'il est nécessaire de régulariser la situation. La contribution communale sera récupérée par l'augmentation du loyer et il ne faut pas oublier que les clients de la station vont utiliser les wc publics.*

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**CONSIDERANT** la nécessité absolue de réaliser ces travaux à la Roche de Mio le plus rapidement possible ;



**CONSIDERANT** que les deux restaurants concernés sont implantés sur le territoire communal ;  
**ACCEPTE** de participer à la réalisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif au lieu-dit « La Roche de Mio », à hauteur de 80 000 euros.

• **Modification des baux à construction des deux restaurants**

Monsieur le Maire explique qu'après négociation, les gérants des deux restaurants d'altitude : La Roche de Mio et Les Inversens, devant se raccorder à ces réseaux, ont accepté de participer à l'opération, à hauteur de 600 000 euros hors taxe, sous réserve d'une prolongation de leur bail à construction, arrivant à échéance en 2020.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**CONSIDERANT** qu'il a donné son accord de principe le 12 juillet 2012, sur la prolongation des baux à construction et que les précisions apportées depuis par les gérants ne remettent pas en cause les négociations ;

**ACCEPTE** de prolonger le bail à construction des deux restaurants d'altitude, dans les conditions suivantes :

✓ **Le restaurant « La Roche de Mio »** - Prolongation du bail de 30 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2050. En contrepartie, il sera versé à la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, un loyer de 2 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe, au lieu de 1 % actuellement.

✓ **Le restaurant « Les Inversens »** - Prolongation du bail de 50 ans, soit jusqu'au 14 décembre 2070 – En contrepartie, le loyer est porté à 2 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe (au lieu de 1 % actuellement) pendant les 15 premières années, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2027, puis à 5 % jusqu'à la fin du contrat.

❖ **SDIS – FINANCEMENT DU CASERNEMENT DE BOURG SAINT MAURICE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à participer au projet de restructuration et d'extension du centre de secours principal de Bourg Saint Maurice, au travers d'une convention signée le 13 juillet 2009.

*Bernard VILLIEN et Francis DANCRE ne comprennent pas pourquoi les bâtiments du 7<sup>ème</sup> BCA ne sont pas repris pour être transformés en caserne.*

*Anthony FAVRE explique que plusieurs solutions ont été envisagées dont celle-ci, une approche financière a été faite avec des ratios et l'étude la moins coûteuse a été retenue, à savoir conserver l'existant et effectuer les modifications nécessaires.*

**RAPPELLE** que la contribution communale a été fixée à 5.48 % de la participation du secteur, soit 110 459.20 €, l'opération s'élevant à 4 033 232 € HT. Il tient toutefois à préciser que les élus n'ont pas vraiment le choix car toute commune opposée au financement, y serait contrainte par le Préfet.

**PRECISE** qu'en raison de l'ancienneté du projet, le comité de secteur a ajusté les éléments estimatifs précédents au vu de l'avant projet définitif ; il convient donc d'établir un avenant à la convention susvisée.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (10 voix « pour », 1 « contre » Bernard VILLIEN et 1 abstention Valérie FOUCAULT) :**

**APPROUVE** l'avant projet et les nouvelles estimations tels qu'ils lui ont été présentés :

Coût de l'opération .....4 912 158.86 € HT

Participation de secteur de 1<sup>er</sup> appel.....2 456 079.43 €

Participation de la commune plafonnée ..... 134 530.59 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention du 13 juillet 2009 ainsi que tout document s'y rapportant.

**DECIDE** de verser un acompte sur participation de 100 000 euros et dit que cette somme est inscrite au budget primitif 2012 au compte 2041581.

**PERSONNEL COMMUNAL**

❖ **CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA SAISON D'HIVER 2012/2013**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder au recrutement d'agents saisonniers comme chaque année pour la saison hivernale, pour renforcer l'équipe des services techniques et pour assurer la permanence à l'agence postale.

**EXPLIQUE** que cette année, il convient de créer un poste pour la gestion du cinéma de Montchavin, l'agent recruté sera chargé de la projection des films, de quelques tâches administratives, de la billetterie et de l'entretien de la salle.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**CONSIDERANT** que la station sera ouverte du 22 décembre 2012 au 28 avril 2013 ;

**DECIDE** de créer les emplois non permanents suivants :

Service	Période	IB	IM
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe(35/35 <sup>ème</sup> )	03/12/2012 – 12/04/2013	297	308
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )	03/12/2012 – 26/04/2013	297	308
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (35/35 <sup>ème</sup> )	03/12/2012 - 30/04/2013	297	308
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe (22/35 <sup>ème</sup> )	17/12/2012 – 26/04/2013	297	308

❖ **CREATION D'UN POSTE PERMANENT AU SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un emploi saisonnier est créé chaque été pour le fleurissement et chaque hiver pour le déneigement. Il explique que les travaux confiés au personnel communal hors saison augmentent chaque année mais que l'effectif du service technique à cette période est réduit car les agents ne peuvent pas prendre leurs congés ou récupérations pendant la saison d'hiver.

PROPOSE de créer un poste permanent à temps complet, qui viendrait en remplacement des deux emplois saisonniers susvisés, avec un coût équivalent.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix) :**

**DECIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012, un emploi permanent au service technique, à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), pour le fleurissement l'été et le déneigement l'hiver ainsi que toutes les tâches polyvalentes assurées par les agents techniques dans les petites communes tout au long de l'année.

**PRECISE** que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

## URBANISME

### ❖ **PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION**

Pétitionnaire	Lieu	Objet
LAMBERT Christopher	Le Villard	Transformation d'une habitation existante
DULEPA Bruno	Le Contour	Construction maison individuelle
TRESALLET Anthony	Haut de Bellentre	Pose panneaux photovoltaïques
REYMOND Philippe	Bonconseil	Rénovation d'un escalier extérieur
LE SOZ Michel	Le Gothard	Pose de panneaux photovoltaïques
FAIRCLOUGH Neill & Sylvia	Bonconseil	Construction abri de jardin
Restaurant Cristal des Neiges	Plan Bois	Réfection de la terrasse
COURTOIS Michel	Montchavin	Prolongation du balcon existant
SARL ALCATAN	Montchavin	Ouverture d'un restaurant
NEXITY Agence	Montchavin	Pose enseignes « Porte Montchavin »
GSI Immobilier	Montchavin	Pose panneaux Immeuble Le Damier

Ces dossiers présentés par Monsieur Bernard VILLIEN sont consultables en mairie par les membres du conseil municipal.

## INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

### ❖ **Projet « Optimus »**

Les élus du SIGP souhaitent améliorer la gouvernance de la station en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs. Les objectifs fixés :

- Partager : synthèse des entretiens menés en amont avec les techniciens
- Apprendre à travailler ensemble en coopération
- Définir les grands axes du projet de développement stratégique

Construire la station de demain, c'est avoir un esprit pionnier et novateur ; l'intérêt collectif du territoire est supérieur aux intérêts des communes.

Des groupes de travail ont été créés autour de cinq axes stratégiques :

- Hébergement – Lutter contre l'érosion des lits en associant les hébergeurs et propriétaires
- Equipements – Rationnaliser l'utilisation des équipements et optimiser la gestion
- Domaine skiable – Maîtriser l'optimisation du domaine et la régularité des investissements
- Satisfaction du client en lui facilitant la vie – Raisonner prestation globale client sur l'ensemble du séjour
- Mise en marché – Réduire les dépendances vis-à-vis des intermédiaires
- Une réunion de présentation est prévue le 09 octobre 2012 à la salle polyvalente de Macôt.

❖ **Date d'ouverture de la station** : Hiver : du 22 décembre 2012 au 28 avril 2013 / Eté 2013 : 29 juin au 31 août 2013

❖ **Championnat du Monde de Telemark** – Présentation du dossier de candidature auprès de la Fédération internationale les 4 et 5 octobre à Zurich pour obtenir l'organisation du championnat du monde de telemark en 2017.

❖ **France Télécom** – Après plusieurs relances infructueuses et devant le danger de la situation, une mise en demeure a été adressée à France Télécom et les poteaux de télécommunication endommagés ont enfin été réparés à Montorlin et à Montchavin.

❖ **40 ans de la station** – L'écrivain chargé de l'élaboration de l'ouvrage sur les 40 ans de la station, a bien avancé. Il a travaillé en collaboration avec Eva PRATA et Noëlle GIROD et beaucoup d'informations ont été collectées. Une manifestation est prévue en station le jeudi 17 janvier 2013.

❖ **Transport scolaire « Le Villard »** - Jusqu'à l'an dernier, tous les hameaux bénéficiaient du ramassage scolaire pour les enfants scolarisés dans les trois écoles de la commune, hormis le hameau du Villard. Suite à une demande de parents et grâce à l'implication et à la persistance des élus et des services de la commune, de la communauté de communes des Versants d'Aime et du Conseil Général, un accord et un financement ont été trouvés. Les enfants du Villard bénéficient, depuis la rentrée, du ramassage scolaire le matin à 8 h et le soir à 16 h 30.

❖ **Dénomination des rues et numérotation des habitations** – Valérie FOUCAULT s'est occupée de la dénomination des rues et de la numérotation des habitations du chef-lieu. Elle invite ses collègues à poursuivre la démarche dans chaque hameau de la commune. Un plan de chaque hameau est distribué aux élus pour engager une réflexion.

❖ **Fête du Coq** – Cette année, la fête du coq aura lieu le dimanche 23 septembre 2012, Valérie FOUCAULT fait appel aux bonnes volontés pour donner un coup de main le jour « J »



## ⊛ APPEL AU CIVISME ...

Nous constatons régulièrement des dépôts « sauvages » devant le portail de la déchetterie à Montorlin. Nous vous rappelons que Montchavin- Les Coches sont des stations touristiques et que la déchetterie est située tout de suite après le panneau d'accueil. Alors s'il vous plait donnons une autre vision à notre clientèle.

### Rappel des heures d'ouverture des déchetteries :

>>> **MONTORLIN**

Intersaison : mardi et samedi matin

Hiver : samedi matin

>>> **VALEZAN**

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 13h30 – 18h30

Samedi : 9h00 -12h00 – 13h30 – 18h30

Fermeture le jeudi.

Les entreprises peuvent dorénavant se procurer des tickets de déchetterie à la Maison du Tourisme à la Plagne Centre. Ce nouveau point de vente vient compléter celui situé dans les locaux de la communauté de communes des Versants d'Aime.

## ⊛ RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Comme chaque année depuis 2007, la communauté de communes des Versants d'Aime organise un ramassage des encombrants en porte à porte.

**Ce service est principalement prévu pour les personnes n'ayant pas les moyens de se rendre en déchetterie. Prochaine collecte prévue le jeudi 08 novembre 2012.**

Inscription obligatoire auprès du secrétariat de mairie de Bellentre avant le 07 novembre 2012

Les personnes préalablement inscrites devront sortir leurs encombrants le mercredi 07 novembre 2012.

## ⊛ JOURNEE DEFENSE DE CITOYENNETE

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dès la date de ses 16 ans et avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant.

Pour cette démarche, il suffit de se présenter en Mairie (en personne ou son représentant légal) avec une pièce d'identité et le livret de famille des parents.

Cette démarche est obligatoire et l'attestation d'inscription est demandée par différents organismes : conduite accompagnée, permis de conduire, examens scolaires...

Après être recensé, le jeune reçoit une convocation du Service national pour accomplir une journée de défense et de citoyenneté.

Suite à cette inscription, ils sont inscrits d'office sur la liste électorale de la Commune.

## ⊛ REVISION LISTE ELECTORALE 2012/2013

Pour pouvoir voter à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013, les demandes d'inscription doivent être effectuées en mairie

**AVANT LE 31 DECEMBRE 2012**

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques, non inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence, doivent solliciter leur inscription.

Les ressortissants des autres Etats membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires, pour prendre part aux élections municipales et aux élections des représentants français au parlement européen. Pour ce faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

la preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit son domicile réel, soit des six mois de résidence (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, d'électricité, etc....)

Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

❖ **La Bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 18h00 à 19h00. Elle se situe à côté de la salle des fêtes de Bellentre.**

❖ **Les dates d'ouverture ci-dessous décidées par l'Office de Promotion de la Grande Plagne lors de sa séance du 10/07/2012.**

**Dates d'ouverture été 2013 :**

- **Champagny : du 22 juin au 1<sup>er</sup> septembre**

- **Montalbert et Montchavin les Coches : du 29 juin au 1<sup>er</sup> septembre**

- **Altitude : du 06 juillet au 31 août.**

*Permanences du Maire  
sans rendez-vous, de 8h30 à 11h30*

*Il se peut que le Maire soit remplacé par des adjoints.*

OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER
<b>SAMEDI</b> <b>20</b> <b>Mairie</b>	<b>VENDREDI</b> <b>23</b> <b>Mairie</b>	<b>VENDREDI</b> <b>21</b> <b>Mairie</b>	<b>VENDREDI</b> <b>18</b> <b>Mairie</b>



## **CHAMPIONNATS DU MONDE DE CANOE-KAYAK DE DESCENTE A LA PLAGNE**

### **UNE PLUIE DE MÉDAILLES FRANÇAISES**

**18 Athlètes français  
11 Médailles d'Or  
8 Médailles d'argent  
1 Médaille de bronze**

### **LA PLAGNE AUX COULEURS DU MONDE SPORTIF**

**28 Nations présentes pour 178 athlètes  
149 athlètes : course classique individuelle  
32 athlètes : course équipe classique  
158 athlètes : course sprint individuelle  
33 athlètes par équipe sprint**

### **COÛT DE LA MANIFESTATION**

**795 000 euros d'investissements (répartis entre le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, le Conseil Général de la Savoie et la Région Rhône Alpes)**

**Et tout cela pour le plaisir de 14 000 spectateurs repartis  
sur les cinq journées de compétition !**



*Tous les départs  
ont eu lieu  
au pont de  
Bellentre.*

